

## Communiqué de presse

### Finances communales : la Ville de Morges a réalisé des économies et réduit son endettement

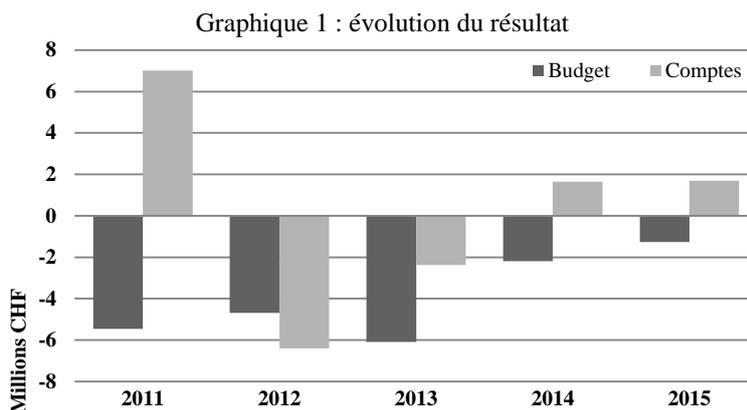
Les comptes 2015 de la Ville de Morges sont à nouveau positifs : le résultat est meilleur que le budget, les charges sont moins importantes qu'annoncé et l'endettement a diminué. Du côté des recettes fiscales, un apport exceptionnel a permis de boucler les comptes au-delà des attentes, même si les revenus issus des impôts des personnes physiques sont en légère baisse. La Ville n'a plus d'endettement net puisque le niveau de sa dette est inférieur à la valeur de son patrimoine financier. Dans les chiffres noirs, les autorités se montrent prévoyantes; elles ont notamment constitué une réserve de CHF 1.5 million pour les investissements nécessaires aux projets de grande envergure – Morges Gare-Sud, le Parc des Sports et le Complexe de Beausobre entre autres. Sur ce plan, le plafond d'endettement devra être redéfini pour la prochaine législature.

Sur le plan chiffré, la Ville de Morges affiche un exercice comptable 2015 soldé par un résultat positif de CHF 1.7 million alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 1.3 million. Le total des charges atteint CHF 119.6 millions (-0.6%), quant aux recettes, elles ascendent à CHF 121.9 millions soit une progression de 2.4% par rapport au budget.

La somme des recettes fiscales s'élève à CHF 58.5 millions (+CHF 1.9 million par rapport à l'année précédente); le positif de CHF 2.2 millions par rapport au budget est en grande partie lié à des recettes conjoncturelles.

Enfin, la dette auprès de banques et prêteurs institutionnels a été ramenée à CHF 52.8 millions (CHF -5.2 millions sur un an). La dette brute s'établit à CHF 3'405 par habitant, soit une diminution de 10% par rapport à 2014.

En conclusion, les finances de la Ville de Morges sont saines, même si la trésorerie a pu compter sur des recettes exceptionnelles au dernier exercice.



#### Economies de charges

Les achats liés aux biens, services et marchandises (CHF 20.1 millions) sont inférieurs au budget et en très légère hausse par rapport aux comptes 2014. L'évolution à la baisse du prix du gaz a permis d'économiser près d'un million de francs (CHF 900'000). Quant à la programmation théâtrale 2014/2015, elle a débouché sur des économies de CHF 850'000 en raison de coûts moindres et d'un nombre de spectacles inférieur au programme.

La charge d'intérêts passifs a baissé de 40% durant la législature en cours; les taux demeurent à un niveau historiquement bas. Les dépenses liées aux aides et subventions (CHF 12.5 millions) sont aussi inférieures au budget.

Le volet des charges dites maîtrisables s'inscrit à la baisse. De son côté, le décompte de l'année antérieure de la péréquation intercommunale est, quant à lui, défavorable à hauteur d'un demi-million de francs. La Ville est contributrice nette à la péréquation pour plus de CHF 3 millions. Quant à la facture sociale, elle a pesé pour CHF 12 millions en 2015.

Les charges courantes liées au personnel de l'administration représentent CHF 30 millions. Elles sont de 1% inférieures au budget mais en progression de 7% par rapport à 2014. Cette augmentation structurelle est due principalement à l'ouverture du Centre de vie enfantine de Beausobre. Dans ce cadre, plus de 11 postes à plein temps ont été créés (11.32 EPT) pour un coût de CHF 0.86 million. Les coûts de l'ensemble de cette structure sont par ailleurs intégrés au Réseau AJEMA (Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne).

### Recettes et fiscalité

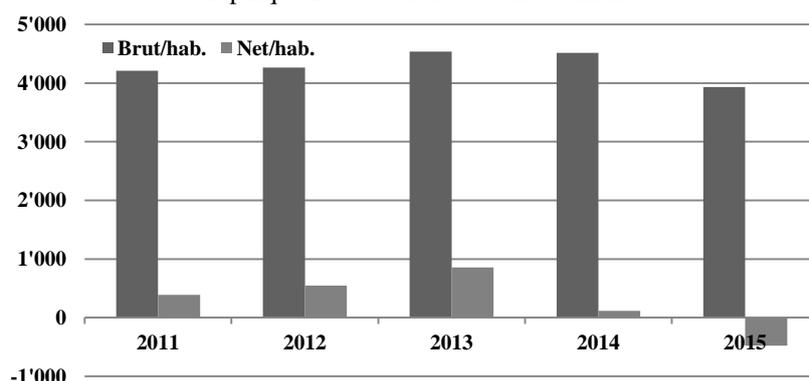
CHF 122 millions, c'est le montant des recettes de toutes provenances confondues encaissées par la Ville en 2015, en hausse de 0.9% par rapport à 2014.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques de CHF 37.4 millions est inférieur au budget (CHF -1.5 million) alors que l'impôt sur la fortune est en progression de CHF 0.4 million. Ce tassement intervient après 5 années de fortes progressions ininterrompues, néanmoins l'assiette fiscale des personnes physiques reste solide. L'impôt des personnes morales s'élève à CHF 6.5 millions. La répartition 86% personnes physiques contre 14% aux personnes morales confère une certaine stabilité aux revenus financiers de la Ville. La valeur du point d'impôt demeure quasi stable, soit CHF 678'234 en 2015 (CHF 42.80 par habitant contre CHF 44 en 2014). Si la Ville a encaissé plus de CHF 58.5 millions au titre des impôts, elle a encaissé plus de CHF 25 millions au titre de ses diverses prestations (taxes, émoluments et ventes).

### Investissements et endettement

La faible activité d'investissement, conjuguée au solde positif du compte de fonctionnement, place la trésorerie de la Ville en très bonne position. La valeur du patrimoine financier est désormais supérieure à l'endettement brut. Cette tendance positive est réjouissante; les autorités sont cependant pleinement conscientes du poids sensible des facteurs dits non maîtrisables sur l'équilibre de ses comptes.

Graphique 2 : évolution de l'endettement



Le faible niveau des dépenses d'investissement en 2015 a permis de constituer des réserves pour le futur. Les grands projets de développement engagés par la Municipalité, tels que Morges Gare-Sud, le Parc des Sports et le Complexe de Beausobre nécessiteront un investissement financier important.

La Municipalité

Morges, le 13 avril 2016

---

#### Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

M. Eric Züger, municipal du Service des finances et de la promotion économique, +41(0)21 804 96 20  
 Mme Gerlinde Stenghele, cheffe de service à la Direction des finances et de la promotion économique,  
 +41 (0)21 804 96 20

---